

Bulletin municipal de La Bouillie



INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire

Nous voilà déjà en décembre et 2021 se termine par une recrudescence du virus Covid 19. Jusque-là, nous étions épargnés mais depuis quelques jours, la région Bretagne et particulièrement le département des Côtes d'Armor sont touchés par cette pandémie. Ne nous relâchons pas ! Prenez bien soin de vous et des autres!

Suite à cette reprise de l'épidémie, les membres de l'inter-association ont choisi de réduire les activités du Téléthon du 4 décembre prochain, ce qui est, à mon avis, une prudente décision. Rassurez-vous ! Les personnes qui désirent apporter leur contribution, peuvent se rapprocher de Mr Jean PANSART, coordinateur du Téléthon Lambollien. Il vous sera possible, sous plusieurs formes, de réaliser un don le 4 décembre, à la salle polyvalente de La Bouillie. Une urne est également à votre disposition en mairie jusqu'au 17 décembre pour recevoir vos dons.

Je vois que les fêtes de fin d'année se préparent en apercevant les premières illuminations de Noël. L'an passé, beaucoup de maisons ont été décorées pour ces fêtes de Noël et la municipalité a entrepris de son côté quelques améliorations qui doivent se poursuivre cette année.

Bonne nouvelle pour nos jeunes (et moins jeunes), suite au passage de la commission sécurité, notre terrain multi-sports est ouvert à toutes vos activités. Les travaux d'aménagement des abords se terminent.

Le dernier mois de l'année nous apporte toutes les joies des fêtes de Noël et de la St Sylvestre. Je vous souhaite beaucoup de bonheur, de joie et de convivialité dans vos rassemblements tant familiaux qu'amicaux. Passez de très bonnes fêtes de fin d'année 2021 et je vous souhaite un excellent passage à l'an 2022.

Pascal LEBRETON

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Durant le mois de décembre, la mairie et l'agence postale seront ouvertes selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que les samedis 04 et 18 décembre de 9h à 12h.

Les élus assureront une permanence de 10h à 12h le samedi 11 décembre.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Tous les français et françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent venir se faire recenser en mairie à compter de la date anniversaire de leurs 16 ans, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité. Sans cette **démarche obligatoire**, il est impossible de :

- passer son permis de conduire ;
- s'inscrire aux concours et examens publics.

N°12 DECEMBRE 2021

MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE

11 rue de l'Église
Tél. : 02 96 31 51 68
accueilmairie@labouillie.fr
Site internet : labouillie.fr

Horaires d'ouverture 9h à 12h

**Lundi, mardi, jeudi,
vendredi.**

**1^{er} et 3^{ème} samedis du
mois.**

.....

SERVICES D'URGENCE ET DE GARDE

**SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Pharmacie : 3237**

.....

BIBLIOTHÈQUE

10h à 12h
Tous les samedis

.....

CABINET INFIRMIER

1 rue des Écoles
02 96 31 58 82

.....

Pour le prochain bulletin

Merci de déposer vos annonces avant le **20 du mois** suivant la date de cette parution

.....

Organe mensuel d'informations administratives économiques et sociales.

Directeur : Pascal LEBRETON
Rédaction : Isabelle MENIER – Aude ALORY

BIBLIOTHÈQUE - Nous vous informons que la bibliothèque accueillera les assistantes maternelles pour des "animations bébés lecteurs" une fois par mois. Le prochain rendez-vous est prévu le **mardi 7 décembre** prochain de 10h à 11h. Des achats de livres très attractifs ont été réalisés, du coloriage et de la musique.

Les adultes ne sont pas oubliés, venez découvrir les nouveautés, prix Goncourt, Fémina et bien d'autres.

Renseignements au ☎ 06 14 69 75 54 ou 06 84 26 10 66.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le **02 96 50 00 30** et consulter le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021



AUTORISATIONS D'URBANISME.

Permis de construire délivré :

PC02201221Q0011 – 28 rue du Clos Neuf : Construction d'une maison individuelle.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Le 26 octobre 2021, à Saint-Brieuc, **Mme Christiane BLONDEAU née LOYAUX**, âgée de 70 ans, domiciliée 7 route du Buharay.

Le 22 novembre 2021 à Erquy, **Mme Monique ROUGET née GUYOMARD**, âgée de 82 ans, domiciliée 18 route de la Forge.

Nous adressons nos sincères condoléances à leur famille.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 02 96 50 59 54 ou enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

RELAIS PETITE ENFANCE – Mardi 07 décembre : espace jeux, entre 9h30 et 11h30 suivant le rythme des enfants. Découvrez les capacités des enfants à travers des jeux libres, des explorations, des expérimentations, ... Salle du conseil, mairie de La Bouillie. Inscriptions : rpan-stalban@lamballe-terre-mer.bzh ou ☎ 02 96 32 98 92.

VACANCES D'HIVER du 20 au 31 décembre - Inscriptions accueils de loisirs et animations 11-17 ans :
• Inscriptions ALSH 3-11 ans : jusqu'au 10 décembre.
• Inscriptions 11-17 ans : depuis le 29 novembre.
Toutes les informations sont en ligne sur le portail activités enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer.

SÉJOUR SKI - Le service jeunesse de Lamballe Terre & Mer organise un séjour de vacances au Ski à La Chapelle d'Abondance du **11 au 19 février 2022** pour 44 jeunes nés entre 2006 et 2009 (13 à 16 ans).

Les inscriptions sont ouvertes depuis le vendredi 26 novembre sur le portail activités enfance jeunesse <https://portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh/guard/login> (page d'actualité ou rubrique Mes Documents).



INFOS JEUNES - Sessions d'accompagnement : Découverte des métiers & Faire ses choix en matière d'orientation : tous les mercredis et un samedi sur deux depuis le 13 novembre à la SIJ - Lamballe-Armor, sur inscription. ☎ 02 96 50 87 90 - sij@lamballe-terre-mer.bzh.

HABITAT

☎ 02 96 32 96 66 ou habitat@lamballe-terre-mer.bzh
bonjour-habitat.bzh

BONJOUR HABITAT - Bonjour Habitat, c'est plus de 50 permanences de septembre à décembre sur l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à venir à la rencontre des conseillers qui pourront répondre à toutes vos questions en lien avec votre logement : recherche de terrain, travaux de rénovation, d'isolation ou d'adaptabilité, aides financières mobilisables... tout un réseau de spécialistes est à votre écoute.

Permanences sur RDV :

Aide à l'amélioration de l'habitat : le **14 décembre** de 9h à 12h. Accueil de proximité de St Alban (SOLHA).

Architecte conseil : le **14 et le 28 décembre** de 14h à 17h à l'espace LTM – 41 rue St Martin – Lamballe Armor.

Agence Départementale d'Information sur le Logement : le **09 et le 23 décembre** de 14h à 17h à la maison du département – 17 rue du Jeu de Paume – Lamballe Armor.

Info-énergie : le **03 et le 16 décembre** de 14h à 17h. Accueil de proximité de Saint-Alban (ALEC).

USAGES NUMÉRIQUES

☎ 02 96 31 90 29 ou numerique@lamballe-terre-mer.bzh

FERMETURE - Du 25 décembre 2021 au 1^{er} janvier 2022 inclus, les espaces numériques d'Erquy, Lamballe, Quessoy, St-Trimoël et Trédaniel et ceux présents dans les bibliothèques de Coëtmiex, Landéhen et Meslin seront fermés.

Si vous avez besoin d'un accès, l'espace numérique de la bibliothèque de Lamballe-Armor sera ouvert durant cette période.

INFORMATIONS DIVERSES



COVID-19 – Vaccination : le point sur les dernières annonces du gouvernement. Actuellement, l'Europe est concernée par une reprise épidémique du Covid-19. Or les études récentes montrent une diminution de l'efficacité du vaccin avec le temps.

Le rappel vaccinal concerne :

- **toutes les personnes âgées de 18 ans et plus ;**

Quand faire son rappel ?

Le rappel est la dose de vaccin supplémentaire qui doit être réalisée à distance de la vaccination complète. La date du rappel dépend de sa situation :

- pour les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen : le rappel doit être fait 4 semaines après la vaccination ;
- pour les personnes immunodéprimées : dès 3 mois après la date de leur dernière injection ;
- pour toutes les autres personnes éligibles : dès 5 mois après la dernière injection.

Les personnes concernées doivent prendre rendez-vous auprès de leur médecin traitant ou du médecin de leur choix, d'un infirmier, dans une pharmacie ou dans un centre de vaccination.

Il est possible de prendre rendez-vous sur www.sante.fr ou par téléphone avec l'un des 2 numéros verts mis à disposition (appel gratuit, ouvert 7 jours sur 7 de 6 h à 22 h) :

- pour tous : le 0800 730 956 ;
- pour les personnes âgées de 80 ans et plus souhaitant être vaccinées à domicile : le 0800 730 957.

Quel impact sur le passe sanitaire ?

Pour les plus de 65 ans : à compter du 15 décembre, le passe sanitaire ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans un délai de sept mois après l'infection ou après la dernière injection.

Pour les moins de 65 ans : à compter du 15 janvier, le passe

sanitaire des personnes âgées de 18 à 64 ans, ne sera plus actif si le rappel n'a pas été fait dans le délai de sept mois après la dernière injection.

Pour en savoir plus, consulter la foire aux questions sur la campagne de rappel sur le site du ministère des Solidarités et de la santé.

La validité des tests PCR :

À compter du lundi 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « passe sanitaire ».

Port du masque obligatoire partout à l'intérieur :

Le port du masque est de nouveau obligatoire partout en intérieur dans les lieux recevant du public, y compris les lieux où le passe sanitaire est exigé.

Les préfets sont aussi habilités à rendre obligatoire le port du masque pour des événements en extérieur, tels que par exemple les marchés de Noël, qui seront soumis au passe sanitaire.

Écoles primaires :

Plus de fermeture de classe dès le premier cas en primaire. Désormais les classes d'écoles en primaire ne seront plus fermées automatiquement en cas de contamination d'un élève. Si un élève est positif alors les autres élèves seront testés. Les négatifs pourront retourner en classe et ceux testés positifs devront rester à la maison. Ces tests pourront être réalisés par les parents.

GRAND SITE DE FRANCE CAP D'ERQUY – CAP FRÉHEL - Regards sur les paysages. Venez découvrir, en gravissant les marches du Lourtais à Erquy, les Haikus réalisés par les enfants du territoire, inspirés par ce lieu.

Jusqu'au 30 avril 2022.

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE –

A l'approche des épisodes de froid, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1^{er} septembre 2020 au 30 août 2021, 8 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements particuliers ont été déclarés dans le département des Côtes d'Armor impliquant 20 personnes dont 4 ont été transportées vers un service d'urgence.

Le monoxyde de carbone résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion des dispositifs fixes de production d'eau chaude et de chauffage, quelle que soit la source d'énergie utilisée (gaz, fuel, pétrole, bois...), associée le plus souvent à une insuffisance de ventilation.

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions

d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Quelques recommandations, comme l'impose la réglementation :

- Avant l'hiver, faire impérativement entretenir les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, cuisinières, etc.) ;
- N'utiliser sous aucun prétexte un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ce dernier doit impérativement être placé à l'extérieur des bâtiments ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion (poêle à pétrole, ...) : au bout de quelques heures, l'appareil risque de ne plus bien fonctionner et de dégager du CO ;
- Aérer quotidiennement l'habitation et ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par temps froid.

Retrouvez l'ensemble des informations et la documentation sur le site de Santé publique France : santepubliquefrance.fr.

PREFET DE LA REGION BRETAGNE – le préfet de

région Bretagne révisé le programme « Directive Nitrates » sur l'agriculture d'aujourd'hui et de demain. Vous pouvez faire part de vos propositions jusqu'au 10 décembre 2021 sur le site dédié : <https://purpoz.com/consultation/programme-dactions-regional-nitrates-concertation-prealable/presentation/presentation>



LA POSTE – Evolution des tarifs du courrier et du colis au 1^{er} janvier 2022. Le prix de la lettre verte passera de 1.08€ à 1.16€ et le timbre prioritaire de 1.28€ à 1.43€.

ESPACE PARENTS – Soutien à la parentalité, gratuit et ouvert à tous les parents. **Mardi 7 décembre** à 20h15 : Visio-conférence : « Être parent, c'est parfois fatigant ! », animée par Baptiste Fiche, psychologue, association les mots des familles. Lien de connexion disponible par Facebook ou sur demande par e-mail. 48 bis rue du Docteur Lavergne – Lamballe. Mail : espaceparents.famillesrurales@gmail.com. Page Facebook : « Espace Parents Lamballe ».

ASSOCIATIONS



CLUB DE L'AMITIÉ – Le club de l'Amitié fermera totalement le jeudi 30 décembre et reprendra le jeudi 6 janvier 2022.

La galette des rois aura lieu le **jeudi 13 janvier 2022** ainsi que le paiement de votre cotisation annuelle qui sera de 15€. Nous vous souhaitons à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année !

RESTOS DU COEUR : La campagne d'hiver a débuté. Elle se déroulera tous les jeudis de 9h à 11h15, jusqu'au 03 mars 2022. ZA du Chemin Vert à Matignon ☎ 02 96 80 52 91.

FESTIVITÉS



TÉLÉTHON 2021 – Vu la situation sanitaire nous devons rester prudents, il n'y aura donc pas d'animations le 4 décembre. Concernant le repas andouille ou saucisse / purée, il sera fait comme prévu à emporter à partir de 18h avec passe sanitaire. L'association Loisirs et Créations sera présente le samedi 04 décembre de 9h45 à 12h30 et à partir de 14h pour vendre leurs créations. Le tirage de la tombola aura lieu dimanche après-midi en comité restreint mais tous les lots seront distribués. L'urne pour les dons est disponible à la mairie jusqu'au 17 décembre et elle sera présente dans la salle le samedi.

AFMTELETHON
INNOVER POUR GUÉRIR

La Bouillie

Afin de prendre en compte l'évolution de la pandémie, une forme réduite du programme a été mise en place.

samedi 4 décembre 2021 – salle polyvalente

RANDONNÉE PEDESTRE LAMBOLLIEUNE
Participation 3€
2 départs : 10h et 14h
3 circuits : 4 km - 8 km - 12 km

REPAS A EMPORTER
de 18h à 19h30 – 12€
Andouille ou saucisse / purée
Fromage et dessert

Commande à passer avant le 22/11 auprès de
Josiane BOURGAULT
06-87-13-05-54 josiane.bourgault@wanadoo.fr

TOMBOLA
Vente des tickets par le réseau habituel et à la boulangerie de La Bouillie (résultats transmis ultérieurement).

Une urne est à votre disposition pour les dons, à la mairie.



ASSOCIATION C.L.O.E. – Vente de sapins de Noël et animations le **dimanche 05 décembre** à la Maison Escargot à Plédéliac de 10h à 17h30. Buvette, crêpes, salon de thé, pêche à la ligne, vide dressing, foire aux tissus & mercerie.

PLURIEN S'ANIME - Notre marché de NOËL reprend ! Il aura lieu le **5 décembre 2021** de 10h à 18h. Une vingtaine d'exposants avec de très nombreuses idées cadeaux. Restauration et buvette. Contact/renseignements ☎ 06 84 38 63 92.

VŒUX 2022 – Le Maire présentera ses vœux à la population le **samedi 15 janvier 2022**, à 18h30, à la salle polyvalente de La Bouillie. Passe sanitaire obligatoire.

L'équipe municipale ainsi que le personnel de la rédaction du présent bulletin vous souhaitent à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.